

Conseil Municipal du 10 Novembre 2015

L'an deux Mil Quinze, le Dix du mois de Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Novembre, sous la présidence de Monsieur Jean Louis ROUX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**

Nombre de Conseillers Présents : **17**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **4 Novembre 2015 (affichée le 4 Novembre 2015)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **13 novembre 2015**

Étaient présents : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Jérémie MONNIER, José RELION, Josiane CHAUVIN, Véronique RENIER, Ludovic GUERRIER, Mickael DUVAL, Laurenn PRADINES, Bruno LE LANN, Jacques PASSELANDE, Blandine RICOU, Emmanuel LEMESLE, Guylaine ANGELLIAUME, Stanislas GENEVAIS, Laëtitia BUREAU, Emmanuel VERGER

Étaient absents excusés : Sophie DRACHE représentée par Jean Louis ROUX, Pascal HEGO représenté par Alain FEUVRAIS

Secrétaire de séance : Laurenn PRADINES

Rapport des commissions

Affaires Sociales

MCL

DELIBERATIONS

- LOCATION GARAGE RUE DE LA PLANCHE
- BUDGET GENERAL – DM 5
- REDEVANCE GRDF
- ANNULATION CESSION TERRAIN FOSSAIE I
- FERMAGES 2015
- MODIFICATION DES STATUTS DU SBOS
- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SDCI (VOLET EAU POTABLE)
- ADOPTION PLAN DE DESHERBAGE
- SPECTACLE DE NOEL – LE SAPIN DE MONSIEUR JACOBI
- CESSION IMMEUBLE LOGEMENT DE LA POSTE

DIVERS

- Communes nouvelles
- Achat immobilier EPIDE
- Validation ADAP

Rapporteur : Véronique RENIER

1 Commande de fuel groupée

L'opération s'étant bien déroulée elle sera renouvelée fin Février 2016.

Notre problème est de savoir comment les gens intéressés pourront s'inscrire ou se réinscrire....est-ce par le biais du bulletin municipal ? et est- ce possible à chaque fois ?

[L'information pourra être donnée dans chaque bulletin municipal](#)

2 Service conseil logement pour les propriétaires

Il n'est pas toujours simple de s'en sortir financièrement.

A ce titre, il faut savoir qu'il existe une association qui vient en aide aux propriétaires en difficulté financière.

Cette association existe depuis 50 ans et est basée dans le 53 mais à l'habitude de travailler sur le 49 régulièrement.

Nous vous proposons de mettre cette info dans le bulletin de décembre (si encore possible) sinon ce sera dans le prochain.

3 Atelier Réparation

La Com-Com sensibilise les habitants pour la réduction des déchets sur le territoire. Afin de moins jeter, il est possible de réparer ou de faire réparer ces objets.

L'idée étant de créer un lieu de rencontre pour réunir d'un côté des habitants bénévoles qui ont des connaissances, savoir-faire en réparation et d'un autre côté des habitants ayant un objet à réparer et souhaitant voir comment le faire réparer.

Ce sont de petites réparations qui seront effectuées (petit électroménager, vêtement, petit meuble, informatique etc).

Le 1^{er} atelier se déroulera le 28 NOVEMBRE 2015 de 9h30 à 12h dans les locaux de la communauté de communes. Pour organiser cet atelier, nous recherchons des bénévoles....(voir tableau ci-joint pour inscription)

4. Chantier « Argent de poche »

Certaines personnes chargées de la mission locale, accompagne des jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à financer leur mobilité.

La commission a étudié cette proposition mais trouve cela difficilement réalisable sur la commune pour les raisons suivantes :

- Stagiaires pris régulièrement
- Jeunes déjà employés l'été
- Missions
- Encadrement

La commission propose que le conseil donne son avis.

[Mickaël Duval estime que cette proposition est intéressante.](#)

[Cependant se pose le problème de l'encadrement des jeunes quelques heures par jour et pendant les vacances.](#)

Ludovic Guerrier propose que la commune se donne le temps de voir ce qui se fait sur les autres communes.

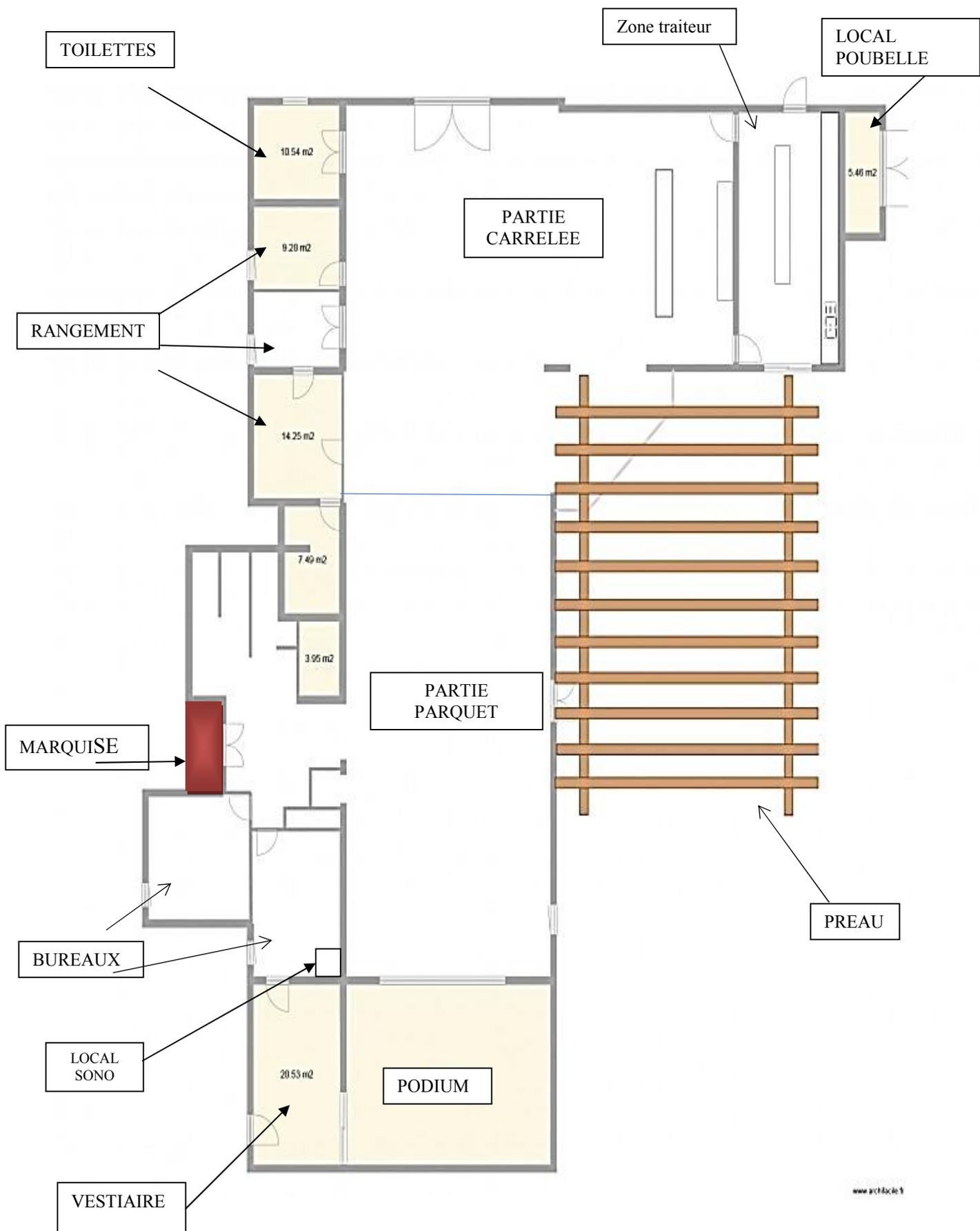
M le Maire est très réservé, et souhaite que cette action ne soit pas mise en œuvre considérant que nous n'avons aucune demande.

Rapport de la Commission M.C.L 4 Novembre 2015

Rapporteur : Jérémie Monnier

Afin d'améliorer la salle et de répondre aux attentes des différents utilisateurs, la commission propose :
(voir le plan)

- D'agrandir la salle côté sud pour y inclure le podium et un vestiaire (6m de profondeur)
- De créer une porte à la place de la fenêtre dans le bureau de permanence
- De créer une marquise pour l'entrée principale
- De créer un local sono
- De refaire le parquet afin de permettre la restauration dans cette partie
- De revoir le cloisonnement des toilettes de l'entrée principale
- De créer un préau côté parc
- D'agrandir la partie carrelée
- De déplacer les toilettes de la partie carrelée dans le local rangement actuel
- De déplacer le bar dans la partie carrelée pour permettre un agrandissement de la cuisine
- D'équiper la cuisine
- De mettre un point d'eau, d'intégrer un frigo et des rangements dans le bar
- De créer un meuble de rangement côté bar mais avec ouverture côté cuisine
- De créer un local poubelle fermé côté parc
- De revoir l'électricité
- De revoir le chauffage dans la partie parquet
- Réfection du plafond zone parquetée



Le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission

Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'extension et de réaménagement de la MAISON COMMUNE DES LOISIRS sur la commune de COMBREE

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre du projet d'extension et de réaménagement de la Maison Commune des Loisirs.

Les membres de la Commission bâtiments –MCL ont élaboré un programme de travaux : voici une description succincte du dossier :

- D'agrandir la salle côté sud pour y inclure le podium et un vestiaire (6m de profondeur)
- De créer une porte à la place de la fenêtre dans le bureau de permanence
- De créer une marquise pour l'entrée principale
- De créer un local sono
- De refaire le parquet afin de permettre la restauration dans cette partie
- De revoir le cloisonnement des toilettes de l'entrée principale
- De créer un préau côté parc
- D'agrandir la partie carrelée
- De déplacer les toilettes de la partie carrelée dans le local rangement actuel
- De déplacer le bar dans la partie carrelée pour permettre un agrandissement de la cuisine
- D'équiper la cuisine
- De mettre un point d'eau, d'intégrer un frigo et des rangements dans le bar
- De créer un meuble de rangement côté bar mais avec ouverture côté cuisine
- De créer un local poubelle fermé côté parc
- De revoir l'électricité
- De revoir le chauffage dans la partie parquet
- De remplacer le plafond dans la salle parquetée

Montant prévisionnel des travaux : 170.000 € HT hors équipement de la cuisine et de la salle.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'extension et de réaménagement de la Maison Commune des Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'extension et de réaménagement de la Maison Commune des Loisirs.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M le Maire remercie la commission qui a accepté à deux reprises de reprendre ses propositions, et d'avoir su adapter les souhaits de chacun dans ce nouveau projet.

DÉLIBÉRATIONS

**OBJET : LOCATION GARAGE RUE DE LA PLANCHE
PAR LA COMMUNE DE COMBRÉE A MONSIEUR SAVIDAN ET MELLE PARIS**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande formulée par Monsieur Pierrick Savidan et Melle Noémie Paris demeurant Les Fortais pour renouveler à compter du 15 septembre 2015 la location d'un garage rue de la Planche à Combrée.

Les parties sont d'accord pour conclure une convention d'occupation précaire de douze mois (12 mois) sur

la base d'un loyer mensuel de 25 €. (Non assujetti à la TVA)

La commune se réserve le droit de reprendre le local après un préavis de un mois (1 mois).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSENT à Monsieur Pierrick Savidan et Melle Noémie Paris demeurant les Fortais à Combrée une location précaire d'un garage rue de la Planche pour 12 mois qui commenceront à courir le 15 septembre 2015 pour se terminer le 14 septembre 2016.

La commune se réserve le droit de reprendre le local après un préavis de un mois (1 mois).

La présente convention est consentie sur la base d'un loyer mensuel de 25 €. (Non assujetti à la TVA)

Les paiements auront lieu à la Caisse du Trésor Public de POUANCÉ.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention d'occupation précaire et toutes les pièces se rattachant à cette opération.



BUDGET GÉNÉRAL - DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur José RELION, Adjoint expose à l'assemblée que les crédits ouverts à l'article 739113 ci-après du budget de l'exercice 2015, sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement

Compte	DEPENSES	Budget 2015	Crédits en + 10/11/2015	Total Budget 10/11/2015
014- 739113	Reversement Taxe Foncière propriétés Bâties	60 000 €	13 050 €	73 050 €
Compte	RECETTES	Budget 2015	Crédits en + 10/11/2015	Total Budget 10/11/2015
74- 74127	Fonds National de péréquation	59 000 €	13 050 €	72 050 €

Monsieur José RELION Adjoint, invite le Conseil Municipal à voter ces crédits complémentaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 5 telle que figurant ci-dessus ;

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GrDF

GrDF concessionnaire des canalisations gaz naturel sur le territoire de la Commune de Combrée doit s'acquitter d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public.

La longueur de réseaux situés sous le domaine public sur la commune de Combrée est de 6988 ml.

La redevance proposée est fixée à 400 € pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTe le montant de la redevance proposé soit 400 € pour l'année 2015.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision



ANNULATION CESSION PARCELLE N° 34 FOSSAIE I - M ALIGAND ET MME RABINEAU

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal le 11 février 2015 avait décidé la cession de la parcelle n° 34 d'une superficie de 939 m² au lotissement Fossaie I à **M ALIGAND et Mme RABINEAU**

CONSIDÉRANT que **M ALIGAND et Mme RABINEAU** ne souhaitent plus acquérir cette parcelle, il propose d'annuler la cession de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'annulation de la cession au profit de **M ALIGAND et Mme RABINEAU** de la parcelle n° 34 cadastrée AD 205 au lotissement Fossaie I d'une superficie globale de 939 m².

DIT que cette parcelle peut être remise en vente.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



FERMAGES 2015

la commune est propriétaire de terres qu'elle loue

Le fermage est fixé par arrêté du ministre de l'agriculture

Fermages 2015 : l'indice national en hausse

L'indice national des fermages pour 2015 est fixé à 110,05. Sa variation par rapport à l'année 2014 est de + 1,61 %. Il s'applique à compter du 1er octobre 2015.

En conséquence, le fermage 2015 se calculera ainsi :

Fermage 2015 = fermage 2014 x (110,05/108,30)

Ou

Fermage 2015 = fermage 2014 x 1,0161

1 - Monsieur Alain Grimaud

Parcelles louées : AK n° 6 = 1ha68a58ca

Parcelles louées : AK n° 7 = 1h45a45ca

Parcelles louées : AK n° 109p (*p signifie pour partie de la parcelle*) = 800 m²

loyer 2014 : 381.82 € x 1.61 % = 387.97 €

2 – Madame Goetbeur (superficie louée =

Parcelles louées : AK n° 263p = 1000 m²

Parcelles louées : AK n° 109p = 5000 m²

loyer 2014 : 71.14 € x 1.61 % = 72.29 €

3 – Gaec des Noyers

Parcelles louées : D n° 710p = 1ha28a43ca

Parcelles louées : D n° 707 = 26a50ca

loyer 2014 : 183.69 € x 1.61 % = 186.65 €

4 – Monsieur Eric Petit

Parcelles louées : B n° 346 = 1ha27a50ca

Parcelles louées : B n° 654 = 85a00ca

loyer 2014 : 251.95 € x 1.61 % = 256.01 €

5- Monsieur Eric Mourin

Parcelles louées : B n° 287 = 33a30ca

Parcelles louées : B n° 288 = 1ha12a45ca

Parcelles louées : B n° 741 = 1ha22a67ca

Parcelles louées : D n° 173 = 45a

loyer 2014 : 371.61 € x 1.61 % = 377.59 €

6 – Méta Bio Energies

Parcelle louée : D n° 266 = 53a96ca (parcelle située sur la commune de Bouillé Ménard)

loyer 2014 : 64.54 € x 1.61 = 65,58€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la revalorisation des fermages



MODIFICATION STATUTS DU SBOS DANS LE CADRE DES NOUVELLES COMMUNES

EXPOSE :

La création de communes nouvelles modifie le nombre de délégués au S.B.O.S. à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Comité Syndical dans sa séance du 14 octobre 2015 a souhaité conserver pour le présent mandat, un même nombre de délégués et une répartition géographique de la représentation géographique des élus identique à l'actuelle.

Le Comité Syndical propose de modifier les statuts du S.B.O.S. pour permettre 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune existante au 1^{er} janvier 2015.

Il est parallèlement proposé de mettre l'adresse du siège du Syndicat au même endroit que le secrétariat 4 rue de la Roirie à Segré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal de COMBRÉE

APPROUVE

la modification des statuts du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud pour les 2 points exposés :

- 1 délégué titulaire (M Jérémie MONNIER) et 1 délégué suppléant (M Jacques PASSELANDE) par commune existante au 1^{er} janvier 2015,

Modification de l'adresse du siège social du syndicat 4 rue de la Roirie à Segré



AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBREE

SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) VOLET EAU POTABLE

M. Le Maire informe le Conseil, qu'en application des dispositions législatives en vigueur une procédure de révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été engagée par M. Le Préfet de Maine-et-Loire.

L'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que «I.-Dans chaque département, il est établi, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

II.-Ce schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants ».

L'article 33 – II de la Loi NOTre N° 2015-991 en date du 7 août 2015 précise, en outre, que « les schémas révisés sont arrêtés avant le 31 mars 2016 ».

Le Maire expose au Conseil le calendrier de la procédure :

1. 28 septembre 2015 : Présentation par M. Le Préfet de son projet de révision de schéma à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) 49
2. 06 octobre 2015 : transmission du projet à toutes les collectivités, établissements et syndicats concernés pour avis
3. 05 décembre 2015 : date limite pour les collectivités pour se prononcer sur le projet. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable (article L 5210-1-1 –IV du CGCT)
4. Courant décembre 2015 : transmission du projet et des avis à la CDCI qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. Elle peut adopter des amendements au projet de schéma à la majorité des 2/3 de ses membres (soit 30 sur 45) ;

5. 31 mars 2016 : date limite d'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale révisé. Il est ensuite publié.
6. Du 1^{er} avril au 15 juin 2016 : adoption par le Préfet des arrêtés de mise en œuvre du schéma (périmètres, compétences...)
Le schéma est établi pour six ans et constituera la référence pour toutes les opérations de coopération intercommunale sur le département.

Le Maire présente ensuite au Conseil le volet « Eau potable » du schéma et la proposition de M. le Préfet. L'objectif est de garantir aux usagers un service présentant le meilleur rapport qualité/prix, en instaurant un syndicat départemental de l'eau. Ce Syndicat aurait en gestion l'ensemble des volets de la compétence « eau potable » (production, protection des captages, distribution, tarification,...).

Le Maire informe le Conseil que les services d'eau potable du département de Maine-et-Loire, ainsi que le SIAEP de Bierné (dont le siège est en Mayenne mais qui concerne 13 communes en Maine-et-Loire) se sont réunis les 5, 19 et 26 octobre 2015.

De manière unanime, les collectivités ont regretté l'absence de concertation pour l'élaboration du projet de schéma. A l'issue des nombreuses discussions menées au cours de ces rencontres, elles conviennent d'élaborer ensemble une contre-proposition à ce projet de création d'un syndicat départemental au 01/01/2017.

Au préalable, il apparaît en effet nécessaire de mener une étude technique, économique et sociale et de prendre le temps de l'analyse.

Les collectivités sont conscientes de l'intérêt de rationaliser le nombre de structures et de favoriser les rassemblements. Cette démarche est d'ailleurs engagée depuis plusieurs années ; le nombre de structures compétentes en eau potable est passé de 47 à 38 en 8 ans.

Ainsi pour manifester leurs bonnes volontés et œuvrer à la révision du SDCI, les collectivités et syndicats proposent de conduire des réflexions sur les regroupements territoriaux.

Un délai est sollicité afin de présenter une proposition cohérente de regroupement au 1^{er} trimestre 2016 après établissement des périmètres des futurs EPCI à FP

Le Maire invite ensuite le Conseil à débattre et à rendre son avis sur le projet de schéma, volet eau potable.

* * * * *

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Considérant la volonté commune de concertation des différentes structures en charge de la compétence eau potable et la démarche engagée,

Soulignant la nécessité de réaliser des études préalables,

SUR LE VOLET « EAU POTABLE » DU SDCI proposé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Exprime un avis défavorable** à la proposition de création d'un Syndicat départemental **au 1^{er} janvier 2017,**

- **Manifeste** sa volonté de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence eau à la définition de nouveaux périmètres sur le département et souligne qu'une démarche commune des collectivités est impulsée en ce sens depuis début octobre 2015
- **Sollicite** auprès de Madame la Préfète de Maine et Loire et des membres la CDCI **un délai pour conduire la réflexion et soumettre une proposition de regroupements** après établissement des périmètres des EPCI à fiscalité propre
- **S'engage à soumettre une proposition cohérente de regroupements au 1^{er} trimestre 2016**, après travail conjoint des collectivités
- **Demande en conséquence aux membres de la CDCI de ne pas statuer en décembre 2015 sur le volet eau potable du schéma**
- **Sollicite** un délai jusqu'au **31 DECEMBRE 2019** pour la mise en œuvre des actions nécessaires aux regroupements.

- ○○○○○○○○○○

ADOPTION DU PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi Labbé du 23 janvier 2014 interdisant les pesticides dans les espaces verts à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la proposition de plan de désherbage,

Considérant que les usages non agricoles de produits phytosanitaires contribuent de manière significative à la contamination des eaux et à la réduction de la biodiversité,

Considérant que le désherbage chimique réalisé par les collectivités peut constituer une source de pollutions non négligeable,

Considérant que le plan de désherbage est un outil évolutif c'est-à-dire qu'il doit prendre en compte les évolutions des objectifs, des mentalités et des techniques au fur et à mesure de leurs disponibilités,

Considérant par ailleurs, que la commune de COMBREE se doit d'être exemplaire pour sensibiliser les citoyens à supprimer l'usage des produits phytosanitaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de désherbage communal tel qu'il a été présenté

○○○○○○○○○○

Spectacle LE SAPIN DE MONSIEUR JACOBI - LE 19 DECEMBRE 2015

L'Association BAGOULU présentera un spectacle « **LE SAPIN DE MONSIEUR JACOBI** » le 19 décembre 2015.

Le coût de ce spectacle est évalué 550 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD :

Pour verser à L'Association BAGOULU intervenant pour ce spectacle la somme de 550 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour régler les sommes dues et faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

○○○○○○○○○○

CESSION IMMEUBLE Logement de la POSTE -- Monsieur et Madame Patrice CHALLIER

Le Conseil Municipal avait donné mandat à Monsieur le Maire pour négocier la cession de l'immeuble sis 23 rue de Bretagne cadastré section AH N° 472 et 474.

Il présente la proposition d'acquisition de Monsieur et Madame Patrice CHALLIER demeurant xxx 49520 COMBREE sur la base de 35 000 €

Considérant que le service des domaines consulté le 11 juin 2013 a donné un avis le 29 juillet 2013.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accepter la proposition de Monsieur et Madame Patrice CHALLIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE la cession au profit de **Monsieur et Madame Patrice CHALLIER** de l'immeuble sis rue de Bretagne cadastré section AH n°472 pour une superficie de 126 m² et la parcelle n° 474 pour 121 m².

FIXE le prix de vente à trente cinq mille euros (35 000 €).

DIT que Monsieur et Madame Patrice CHALLIER s'engagent à rembourser à la Commune les frais d'installation des compteurs EDF et SAUR liés à cette cession.

CONFIE la rédaction de l'acte notarié à Maître JUTON, notaire à Segré.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Divers

1 – Communes Nouvelles

Le cabinet KPMG a été retenu pour étudier différents scénarios sur le territoire.

- une commune nouvelle qui intégrerait les 14 communes
- une commune nouvelle à 13 (sans Armaillé)
- 2 communes nouvelles autour des pôles Pouancé et Combrée
- 3 communes nouvelles

Cette dernière proposition intégrerait **Noyant La Gravoyère**, à Combrée, Bouillé Ménard, Bourg l'Evêque, le Tremblay

Toutefois ce scénario ne peut être étudié sans confier une mission supplémentaire à KPMG et définir qui prend en charge financièrement le coût de cette étude.

M le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour solliciter cette étude.

A l'unanimité les membres de l'assemblée approuve cette demande considérant que Noyant la Gravoyère fait partie de notre bassin de vie.

Un courrier conjoint des maires des communes sera adressé aux communautés de communes de Segré et Pouancé / Combrée pour officialiser cette demande.

2 – Achat Immobilier EPIDE

Le collège de Combrée était équipé d'un plateau sportif couvert aujourd'hui exclusivement utilisé par les jeunes du centre EPIDE de Combrée*.

Depuis plusieurs années la commune travaille à la mutualisation de ce gymnase. De nombreux échanges ont eu lieu entre ZIDE*, propriétaire de l'ensemble du site de l'ancien collège, et le directeur de l'EPIDE. Ces échanges ont abouti au projet d'acquisition du gymnase par la commune pour qu'elle puisse le mettre à disposition des associations sportives de Combrée dans le cadre d'une mutualisation COMMUNE/EPIDE. Des pré-études de faisabilité pour l'aménagement des accès à cet équipement par la rue du Chevalier d'Avoynes ainsi que la rénovation de la salle sont déjà établies. Cette acquisition pourrait se faire sur la base de 1 Euro le m², les frais restant à la charge de la commune. Le terrain nécessaire à l'adaptation de cet

équipement est estimé à 9000m² environ : accès voirie, stationnement, vestiaires, station de relevage pour l'assainissement.

Au cours d'une visite du site pour déterminer les limites du terrain, la directrice de 2IDE propose l'éventualité d'intégrer le bâtiment Esnault avec la vente du gymnase dans les mêmes conditions d'achat. Ce bâtiment en structure béton construit dans les années 60 offre en effet l'avantage d'avoir suffisamment de locaux pour réaliser, en outre, les vestiaires, les sanitaires et de bénéficier d'une salle de gym sans construire de nouveaux bâtiments.

Cette proposition a été présentée par Monsieur le Maire au Conseil Municipal. Unaniment le Conseil Municipal a souhaité visiter le site pour se faire une idée de l'ampleur des bâtiments susceptibles d'être intégrés dans ce projet qui passerait à environ 14000m².

Une visite est programmée pour les conseillers municipaux le vendredi 13 et le samedi 14 novembre.

*EPIDE : Établissement pour l'Insertion Dans l'Emploi

*2IDE : société Immobilière Insertion Défense Emploi

3 – Validation de l'ADAP par les services de la Préfecture

4 - Projet de déplacer la pierre ardoise représentant le blason de la commune

5- Remerciements de l'Association Maires des Alpes Maritimes suite au versement de la subvention votée par le Conseil Municipal le 14 octobre

6 – Jean Louis adresse ses remerciements à Madame Bloomfiel- Charbonneau pour l'organisation des journées du patrimoine, très belle réussite.

Une présentation des vidéos et photos a été faite le samedi 7 novembre.

1 - Invitation des conseillers au repas avec l'ensemble du personnel le mercredi 16 décembre au restaurant scolaire

2- Invitation fête de la laïcité le samedi 5 décembre salle du Foyer Laïc Bel Air

Mme Blandine RICOU informe l'assemblée qu'elle quittera ses fonctions de conseillère municipales dans 6 mois pour raisons professionnelles. Son conjoint ayant un nouvel emploi en Haute Savoie.

Réunions :

Commission finances jeudi 3 décembre

Commission Sports mardi 24 novembre

Conseil municipal mercredi 9 décembre